

2024

Les résultats de la collecte pour les DEEE ménagers et lampes



GROS ELECTROMENAGERS

Production froid =26.0 t



GROS ELECTROMENAGERS

Production hors froid = 53.0 t



ECRANS =6.4 t



PETITS APPAREILS EN
MELANGE =28.7 t

Nous avons collecté en 2023 :



Lampes : 1 074



Appareils : 20 230

114.2 tonnes

Nos performances ECO-SYSTEMES

La mise en place de la récupération des DEEE (appareils et lampes) sur les déchetteries de :

BANON, MANE, REILLANNE

A permis la valorisation de 114.2 tonnes de déchets détournés du centre d'enfouissement.

Ainsi qu'un soutien d'écosystème (éco-organisme à but non lucratif d'intérêt général, agréé par les pouvoirs publics et financé grâce à l'éco-participation que nous reversent les adhérents) de **7 593 €**.

L'objectif de notre collectivité est de ne pas polluer et d'augmenter le recyclage. Ce bilan de 2024 nous permet de :

Protéger les ressources naturelles en recyclant : 61 tonnes de ferrailles 20 tonnes de plastiques 9 tonnes de métaux non ferreux 24 tonnes d'autres matières	Lutte contre l'épuisement des ressources naturelles : Le recyclage des appareils et des lampes permet limiter l'épuisement des ressources minérales et fossiles.	Lutte contre le réchauffement climatique : On a éliminé l'équivalent de 250 tonnes de CO ₂ , soit la quantité de CO ₂ absorbée par 20 arbres pendant un an.
La dépollution des équipements de froid permet de capter et de neutraliser les gaz qu'ils contiennent.	Lutter contre d'autres formes de pollution : Sans dépollution et sans recyclage des gaz polluants auraient été libérés dans l'atmosphère et des matériaux vierges auraient été produits.	Protéger la Santé : En récupérant et en recyclant les produits tels que : Condensateurs, plastiques, mercure, piles, batteries, tubes cathodiques, cartouches de toner.